

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Apportez votre soutien à la Fondation du patrimoine pour la sauvegarde de notre patrimoine, profitez d'une réduction d'impôt.

1 don = 1 reçu fiscal = 1 réduction d'impôt

Cette souscription est soutenue par la Mairie de Saint-Gilles, l' « Association d'Histoire, d'Archéologie et Sauvegarde de Saint-Gilles » (AHAS) et « Accueil et traditions Saint-Gilles/Saint-Jacques ».

Nous vous remercions pour votre engagement et votre soutien financier.

Les dons en ligne sont  
possibles et recommandés  
sur le site internet sécurisé :

[www.fondation-patrimoine.org/47667](http://www.fondation-patrimoine.org/47667)

- en flashant ce QR code à l'aide de votre smartphone :



Contacts **Adressez vos chèques à :**



↳ Fondation du patrimoine Languedoc-Roussillon

2 bis rue Jules Ferry  
34000 MONTPELLIER  
Tél. : 33 (0) 4 67 92 58 65  
E-Mail : [fdplanguedoc@wanadoo.fr](mailto:fdplanguedoc@wanadoo.fr)



↳ Mairie de Saint-Gilles

Place Jean Jaurès  
30800 SAINT-GILLES  
Tél. : +33 4 67 95 63 28  
E-Mail : [contact@mairielepoujolsurb.fr](mailto:contact@mairielepoujolsurb.fr)



↳ Association AHAS

46 rue de la République  
30800 SAINT-GILLES



↳ Accueil et traditions Saint-Gilles/Saint-Jacques

Maison du Pèlerin « Marcel Avignon »  
3 impasse du Cloître  
30800 SAINT-GILLES

# SOUSCRIPTION

## Faites un don !

[www.fondation-patrimoine.org/47667](http://www.fondation-patrimoine.org/47667)



### ABBATIALE

### SAINT-GILLES



# Abbatiale de Saint-Gilles

La ville de Saint-Gilles située entre les Costières de Nîmes et la Camargue, dans le Gard, a longtemps bénéficié de son emplacement privilégié en bordure du Petit-Rhône. Depuis le Moyen Age, elle est une importante destination de pèlerinage, ainsi qu'une étape majeure du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle. Les pèlerins viennent se recueillir sur la tombe de Gilles, le fondateur légendaire de l'abbaye. Ainsi, au 12<sup>ème</sup> siècle, Saint-Gilles est la quatrième destination de pèlerinage de l'Occident médiéval.

Classée aux Monuments Historiques et inscrite au Patrimoine mondial de l'UNESCO au titre du bien en série « Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle en France », son abbatiale romane témoigne d'un rayonnement important au Moyen Age. Sa façade occidentale est particulièrement connue pour la richesse de ses sculptures romanes. Réalisée à la fin du 12<sup>ème</sup> siècle, la façade est composée de trois portails abondamment sculptés, évoquant un arc de triomphe. Le programme iconographique illustre les temps forts de la vie du Christ : la Vierge à l'Enfant au tympan du portail nord, la Crucifixion au tympan sud et le Christ en majesté pour le portail central. Une frise racontant le cycle de la passion du Christ traverse la façade au niveau des linteaux.



Au fil des siècles, la façade romane connaît des événements qui la défigurent. Pendant les Guerres de Religion, un incendie entraîne la ruine des parties hautes de l'église ; celles-ci sont reconstruites dans les années 1650. Le tympan central de la façade, très endommagé, est alors refait, mais la qualité de la sculpture est médiocre. Pendant la Révolution française, presque tous les visages des sculptures sont mutilés, fragilisant l'ensemble sculpté. Au 19<sup>ème</sup> siècle, l'architecte Charles Questel reconstruit l'embranchement au pied de la façade et réalise les trois portes actuelles de l'édifice. Depuis, seules quelques interventions (tests de nettoyage et petites consolidations) concernent la façade.

A l'heure actuelle, la façade souffre de nombreuses altérations, avec des fragments menaçant même de chuter. Les sculptures de la frise de la Passion sont en état d'instabilité et une couche de pollution recouvre presque entièrement l'édifice.



Une restauration est donc nécessaire. Le projet de restauration des décors sculptés comprendra notamment un nettoyage important sur l'ensemble de la façade. Cette entreprise délicate devra être adaptée en fonction des surfaces et de la nature des altérations. Plusieurs techniques seront utilisées : brossage doux précédé d'humidification, micro-abrasion ou laser. La restauration comprendra également le bouchage des fissures, des consolidations, la vérification de l'étanchéité ; par contre les parties manquantes ne seront pas recrées. Une partie de la restauration touchera la maçonnerie de la façade avec ses deux tours ; elle consistera principalement en un nettoyage, rejointoiement...

La façade, un des grands chefs d'œuvre de l'art roman, pourra alors retrouver son éclat.



## Montant et nature des travaux

**Le coût total des travaux labellissables de restauration des façades et des deux tours de l'abbatiale s'élève à :**

**455 660,02 €H.T.**

## BON DE SOUSCRIPTION

**Oui, je fais un don de ..... euros pour aider à la restauration de l' « Abbatiale de Saint-Gilles » et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours** et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Le montant de mon don est de  50 €  80 €  100 €  150 €  autre montant  €

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :  
 de l'Impôt sur le Revenu **OU**  de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune **OU**  de l'Impôt sur les Sociétés

**Libellez votre chèque à l'ordre de :  
Fondation du patrimoine – Abbatiale de Saint-Gilles**

**Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.**

Pour les **particuliers**, votre don ouvre droit à une réduction de :  
- l'Impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt,

- ou de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 € Un don de 100 € = 75€ d'économie d'impôt

Pour les **entreprises**, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires HT. Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

NOM OU SOCIETE :

Adresse :

Code Postal & Ville :

Email :

**COMMENT FAIRE VOTRE DON ?**

**Par courrier**

➤ **Paiement par chèque : merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du patrimoine – Abbatiale de Saint-Gilles ». Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.**

➤ **Paiement en espèces : merci de compléter vos coordonnées auxquelles nous vous adresserons votre reçu fiscal.**

**Par internet**

➤ Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé : [www.fondation-patrimoine.org/47667](http://www.fondation-patrimoine.org/47667)

➤ Flashez le QR code au dos à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet ! L'installation d'une application QR code est requise pour cela.